Les Avanchers Valmorel
SAVOIE

REGLEMENT CANTINE - TRANSPORT - GARDERIE

Cantine :

Nous avons l'honneur de vous communiquer les tarifs, pour l'année scolaire 2015-2016, des repas au restaurant scolaire, ainsi que la date de renouvellement des abonnements.

- repas individuel	4.90€
- carnet de 10 tickets repas	45.00€
- abonnement trimestriel	170.00€

1ère période : du 01 septembre 2015 au 04 décembre 2015
2ème période : du 07 décembre 2015 au 24 mars 2016
3ème période : du 25 mars 2016 au 05 juillet 2016

Veuillez trouver ci-dessous le mode de calcul de l'abonnement trimestriel qui est calculé sur la moyenne des 3 trimestres : 141 repas x 4.90 € = 690.90 € / 3 = 230.30 €uros

Nous vous demandons de bien vouloir veiller :

- A ce que vos enfants soient munis de leur ticket repas ou de leur carte, en aucun cas les tickets ne seront conservés à la cantine
- A inscrire à l'avance les enfants en possession de tickets avant le vendredi midi pour les repas de la semaine suivante
- A prévenir la cantine vous-même au 04-79-09-87-30 avant 10 H pour toute modification (absence-maladie) pour les enfants au ticket, sans quoi il ne sera pas déduit.
- Avertir la cantine lorsqu'un enfant repart dans la matinée pour diverses causes (maladie, rendez-vous…)
- Chaque enfant doit avoir à chaque repas une serviette marquée à son prénom.
- Pour tous problèmes, ne pas hésiter à rencontrer le personnel de la cantine.

Nous vous rappelons :

- Les régimes particuliers ou allergies doivent être justifiés par un certificat médical.
- Le service de cantine débute à **11h50,** aucun enfant ne sera accepté en cours de service.
- Tout enfant inscrit à la cantine doit avoir impérativement sa carte d'abonnement avant chaque trimestre ou transmettre ses tickets le vendredi pour la semaine suivante. Suite à de nombreux abus, aucun retard ne sera accepté.
- Les abonnements payés ne peuvent faire l'objet d'un remboursement en fin de trimestre pour des motifs personnels (congés, arrêt maladie des parents…) hors cas particulier d'un enfant malade pendant plus de 8 jours consécutifs et sur présentation d'un certificat médical.
  Tout cas particulier doit faire l'objet d'une demande auprès de la commission scolaire.

Nous vous rappelons les heures d'ouverture du secrétariat de mairie :
Du lundi au vendredi matin de 9 heures à 12 heures
Le mercredi après-midi de 14 heures à 17 heures 30

Afin que le repas soit un temps convivial et agréable pour tous, un règlement détaillé de la cantine a été établi par tous les enfants de l'école. Il est donc connu par tous et doit être respecté.

Si votre enfant ne respecte pas ce règlement, il peut en fonction de la couleur du règlement (tableau annexe 1) :

- avoir une punition écrite pour les CP-CM2
- rester un moment à la cantine à la fin du repas pour les maternelles
- être mis à l'écart et manger seul à une table
- avoir un avertissement

Au bout de deux avertissements vous serez convoqués par la commission scolaire (Maire et élus municipaux).
Au troisième avertissement, votre enfant sera exclu de la cantine.
La durée de l'exclusion sera définie par la mairie.

Vous serez systématiquement informés si votre enfant ne respecte pas le règlement par un mot dans le cahier de liaison.

Transport :

Merci de bien vouloir AVERTIR L'ACCOMPAGNATRICE du car lorsque :

- Un enfant est récupéré le soir à la sortie de l'école, par ses parents ou toute autre personne, et de ce fait ne prend pas le car.
- Lorsqu'un enfant change d'arrêt le soir, merci de faire un mot pour l'accompagnatrice.

Garderie :

La commune a décidé de renouveler la garderie périscolaire organisée au groupe scolaire avant et après l'école du 01 septembre 2015 au 05 juillet 2016.

La garderie accueillera, dans les locaux de l'école, tous les enfants inscrits au groupe scolaire « La Croix de Fer » de la petite section au CM2.

Tarifs : voir tableau en annexe 2.

Horaires :

Les horaires sont les suivants, en dehors des vacances scolaires et des jours de grève.

Lundi-mardi-jeudi-vendredi de 7h30 à 8h35 et de 16h15 à 18h30
Le mercredi matin de 7h30 à 8h35 et de 11h45 à 12h30

Les horaires sont fixes et ne peuvent être modifiés selon la convenance des parents (en particulier le soir)

Inscriptions :

Pour tous les forfaits trimestres – matins ou soirs : inscription auprès du secrétariat de mairie.

Pour les inscriptions ponctuelles s'inscrire la veille auprès de Begonia, pendant les horaires de la garderie (ci-dessus), au 04-79-09-87-30.

Modalité de paiement :

Pour les forfaits trimestres – matins ou soirs au moment de l'inscription en mairie.

Pour les autres : facture trimestrielle ou annuelle, suivant le montant, à régler au trésor public dès réception.

En cas de non-paiement, les enfants concernés ne seront pas accueillis le trimestre

Signature de l'enfant Signature des parents

ANNEXE 2

TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE
Année 2015 – 2016

HORAIRES : **MATINS :** **Lundi - mardi - mercredi - jeudi - vendredi de 7h30 à 8h35**
SOIRS : **Lundi - mardi - jeudi - vendredi de 16h15 à 18h30**
MERCREDIS : **de 11h45 à 12h30**

	01/09/2015 au 18/12/2015	04/01/2016 au 08/04/2016	25/04/2016 au 05/07/2016
Forfait matin et soir	271 €	233 €	193 €
Forfait matin	128 €	111 €	92 €
Forfait soir	233 €	200 €	165 €
Ponctuellement 1 matin	2.35 €	2.35 €	2.35 €
Ponctuellement 1 soir	5.30 €	5.30 €	5.30 €
Ponctuellement 1 mercredi midi	1.80 €	1.80 €	1.80 €
Tarif de la ½ heure*	1.20 €	1.20 €	1.20 €
Tarif de l'heure*	2.35 €	2.35 €	2.35 €
Tarif de 1heure ½*	3.60 €	3.60 €	3.60 €
Tarif de 2 heures*	4.70 €	4.70 €	4.70 €

* Toute ½ heure commencée sera due

Pour les inscriptions au FORFAIT merci de s'inscrire en début de trimestre auprès de la Mairie
Pour les inscriptions PONCTUELLES ou à la L'HEURE merci de s'inscrire la veille auprès de Begonia
Pendant les horaires d'accueil de la garderie au 04-79-09-87-30

MAIRIE Chef lieu 73260 LES AVANCHERS VALMOREL
Tel : 04.79.09.83.27 - Fax : 07.79.09.89.12 - Mail : mairie@valmorel.com
http://www.lesavanchers.fr

ANNEXE 1

Dans la salle de restaurant	Dans les couloirs, les escaliers et le préau	Envers les adultes
Je ne dois pas: – me lever sans autorisation et me déplacer – parler d'une table à l'autre – crier, chanter – dire des gros mots – me balancer sur ma chaise – jouer avec ma serviette et celles des autres – jouer avec l'eau ou les éponges – jouer avec le matériel (couverts, assiettes...) – abîmer le matériel (couverts, tables) Perturber le repas de mes camarades de table: – me disputer, taper (avec les serviettes...) – faire faire des bêtises aux plus petits – tirer sur la chaise des autres – roter volontairement – voler la nourriture des autres – jeter la nourriture à travers la salle ou par terre *Je dois:* – m'asseoir correctement sur ma chaise – faire le silence complet : avant le dessert, à la fin du repas et à la demande du personnel. – avoir une serviette – avoir les cheveux longs attachés	Je ne dois pas: – crier – sauter dans les escaliers – courir dans les escaliers – bousculer, pousser, me battre – glisser sur les rampes d'escalier – jeter les chaussons – jouer avec les affaires des camarades – rentrer dans les classes sans permission ou surveillance – sortir dans la cour sans autorisation – faire exprès de trainer – bloquer les portes *Je dois:* – descendre calmement – m'habiller rapidement et tranquillement – ouvrir la porte du couloir doucement – attendre calmement devant la porte du préau sans jouer	Je ne dois pas: – leur dire des méchancetés ou des grossièretés, se moquer, ricaner (même dans leur dos) – les insulter ou leur faire des gestes interdits (même dans leur dos) – leur crier dessus – les pousser, les bousculer, les taper – tendre la jambe pour faire un croche-pied *Je dois:* – être poli (bonjour, merci, s'il te plait, au revoir) – écouter et ne pas parler en même temps que les adultes – obéir sans répondre